



Midi-Pyrénées

UNAPL Midi-Pyrénées

La newsletter

Actualités sociales, fiscales et politiques des professions libérales

.08

4 novembre
2008



Prud'hommes : Union pour le Droit des Employeurs

Si nous avons tous aujourd'hui, et justement, le regard tourné vers les effets dévastateurs et incertains de la crise financière et économique, nous ne devons pas pour autant oublier le social.

Une bonne part des professionnels libéraux est employeur. Ceux qui ont un salarié et à plus forte raison ceux qui en ont plusieurs savent combien il faut être attentif à tout ce qui touche au droit du travail. C'est un domaine qui n'est jamais simple : il se complexifie avec une étonnante constance au fil du temps. Et nous sommes rarement outillés pour faire face aux arcanes subtiles de ce secteur juridique. Ce n'est pas le cas de ceux qui se trouvent face à nous lorsqu'éclate un litige ou un conflit.

Il ne faut pas brusquement être désarmé face à une juridiction au sein de laquelle des professionnels du syndicalisme salarié savent tirer toutes les ficelles. Cela peut nous coûter très cher. C'est pourquoi, il est impératif que les professionnels libéraux, avec l'UNAPL, s'investissent pleinement dans la prochaine élection prud'homale.

Afin de donner un maximum de légitimité, de représentativité et d'efficacité à son action, l'UNAPL a décidé de se présenter sur des listes « Union pour le Droit des Employeurs » au côté des autres organisations d'employeurs (grandes entreprises, PME, commerçants, artisans).

Les libéraux doivent participer en masse à ce scrutin fixé au 3 décembre, en votant pour notre liste « Union pour le Droit des Employeurs ».

Lucien Gleyzes

Automobilistes Des délais supplémentaires pour le paiement électronique des amendes

A compter du 1er novembre 2008, les automobilistes bénéficient de délais supplémentaires de 15 jours (en plus des 45 jours initiaux) pour le paiement électronique des amendes. Pour leur part, les retardataires ont droit à une réduction de 20 % du montant de la contravention majorée dès lors qu'ils paient dans les 30 jours suivant la date de l'envoi de l'avis de majoration par le Trésor public.

<https://www.amendes.gouv.fr/actualite.htm>

Comment obtenir un prêt de la BEI ?

Pour aider les PME à faire face au risque de restriction des crédits, la Banque européenne d'investissement (BEI), dont les 27 États de l'UE sont les actionnaires, a mis en place un dispositif de prêts à des conditions financières avantageuses (entreprises de moins de 250 employés). Les prêts sont attribués par l'intermédiaire de banques partenaires de la BEI. Ils peuvent être utilisés pour financer tout type d'investissements ou de dépenses matérielles (équipements, biens immobiliers, sauf terrain), immatérielles (R&D, dépôt ou achat de brevets) ou de fonds de roulement nécessaires à l'activité de l'entreprise. [Comment bénéficier d'un prêt ?](#) Banques: [Liste des banques partenaires](#)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

Il est discuté actuellement en séance publique. Parmi les principales mesures du projet on relèvera :

- recentrage du dispositif de rachat des cotisations applicable à la retraite anticipée pour carrière longue,
- suppression des possibilités de mise à la retraite par l'employeur,
- levée des restrictions au cumul emploi-retraite,
- mesures d'incitation à la conclusion d'accords collectifs en faveur de l'emploi des seniors,
- mise en place d'une contribution employeur de 2% (forfait social) sur l'intéressement et la participation,
- institution d'une participation employeur « frais de transport » pour le trajet domicile-travail des salariés
- assujettissement des dividendes des associés de sociétés et de leurs conjoints aux cotisations TNS.



